



MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 20 novembre 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, LASCROMPES Anne, PERRA Martine, PUECH Brigitte, ROUMAGNAC Delphine,

MM : BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre,

Absent: MM BELLAILA Douirès, COULOMBIER Fabien ;

Absents excusés : Mme BOULET Line, M PRAT François ;

Mme BOULET Line a donné procuration à M BERGON Francis

M PRAT François a donné procuration à M PAPILLAULT Patrick

M LAFFORGUE Robert a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé par Mail le 21/11/2017

A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 09/11/2017**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal : 09/11/2017

Aucune remarque n'a été formulée .

II) Délibérations

1) Construction d'un Court Couvert Tennis - n° 2017-046

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2017-026, le Conseil Municipal avait approuvé le choix de retenir la société LOSBERGER pour le lot 2 pour un montant de 171 503 € HT.

Il restait à attribuer le lot 1 resté infructueux lors de la première consultation. Un nouvel appel d'offres a été lancé et la commission s'est réunie le 19/10/2017 pour connaître le résultat du rapport d'analyse des 3 offres qui sont parvenues pour ce lot 1.

Il s'agit des sociétés désignées ci-après :

	SPTM	LUPPOLO TP	SAS EUROVIA
Base avec Amortissant HT	70 094.93	98 766.30	néant
Variante sans Amortissant	néant	88 890.76€	72 434.76

En conclusion, avec une solution technique amortissante demandée dans le Cahier des Charges Techniques Particulières, une proposition d'épaisseur de fond de forme justifié par l'étude de sol et un prix économiquement intéressant, l'offre de SPTM est à retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (12 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)

- APPROUVE le choix de l'offre proposée pour ce lot 1 soit la société SPTM
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le Marché ainsi que les documents relatifs à son règlement avec l'organisme ayant présenté cette offre .

Voté à la majorité des membres présents ou représentés(12 POUR 1 Abstention)

**2) Adhésion au groupement de commandes Tarifs Bleus pour l'achat d'électricité
- n° 2017-047**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son Article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux Tarifs « Bleus » (puissances inférieures ou égales à 36KVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Considérant que le SDEHG lance cette consultation pour une durée de deux ans,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- D'adhérer au dudit groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus » et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes relatifs aux Tarifs « Bleus », pour le compte de la commune.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

3) SDEHG : Rénovation appareils n°59-60, 61 et 134 - 2017 – 048**Réf :** Vacquiers 1BT 63

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14/12/16 concernant la **rénovation des appareils n°59-60, 61 et 134**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Dépose des appareils 59, 60, 61 et 134 vétustes.

Pose de 3 appareils type routier place pour place équipé d'une lampe LED 54W T° 4000° K, Bi-puissance de 23h00 à 5h00.

Pose d'un appareil rue du vieux moulin équipé d'une lampe LED 52W T° 4000° K, Bi-puissance de 23h00 à 5h00.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	625€
- Part SDEHG	2 540€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	804€
Total	3 969€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **Approuve** l'Avant Projet Sommaire.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

4) Subvention Association APOIRC – 2017 - 049

L'association APOIRC (Association Pour les Opportunités et Initiatives Régionales Culturelles), située à Bouloc, a organisé, en partenariat avec la Communauté de Commune du Frontonnais et l'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton, quatre randonnées pédestres jalonnées de haltes musicales sur des sentiers de randonnée du territoire communautaire. Le sentier de Vacquiers à Gargas, de 9 kms a été choisi par l'APOIRC et la CCF pour accueillir l'une de ces randonnées musicales qui s'est déroulée le dimanche 15 octobre 2017. Trois pauses musicales avec 3 groupes différents ont ponctué cette balade.

L'association APOIRC sollicite le soutien de la commune pour l'octroi d'une aide financière de 100 € afin de mener à bien cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 100 € à l'Association Pour les Opportunités et Initiatives Régionales Culturelles de Bouloc.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

5) Décision modificative BP 2017 – 2017 - 050

Monsieur le Maire expose :

Nous sommes contraints de procéder à un réajustement de compte suite à un appel de fonds non prévu au BP 2017 et qui concerne un versement à l'Association Pour les Opportunités et Initiatives Régionales Culturelles.

Nous procédons à un virement de compte à compte sans que l'équilibre du Budget 2017 ne soit modifié.

C'est ainsi que nous procédons à l'écriture suivante :

Fonctionnement Dépenses

c/ 022: Dépenses Imprévues : - 100.00€

c/6574: Subventions Fonctionnement versés : +100.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire à passer l'écriture ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

II) Questions Diverses

1) DEVIS DIVERS

Monsieur Jean-Pierre MAURY présente au conseil municipal 2 devis :

- L'un de l'entreprise Art Métal Décor pour une rampe supplémentaire à l'escalier extérieur qui monte à la salle G Ricard , d'un montant de 980 € HT .
Il est décidé d'attendre l'année 2018 pour lancer la commande
- L'autre concernant le remblais sous la terrasse sur le devant de l'école maternelle et la mise en accessibilité de l'entrée de celle-ci, établi par l'entreprise Luppolo pour un montant de 1 632 € TTC.
Il est décidé d'attendre l'année 2018 pour lancer ces travaux.

2) Maison neuve aux tuiles noires

Madame Féménia Laure s'étonne d'une construction nouvelle avec un toit en tuiles noires. Il sera demandé à la secrétaire d'effectuer des vérifications concernant le règlement d'urbanisme dans cette zone.

3) « Rodéo » au boulodrome

Madame Martine Perra expose aux conseillers que les boulistes se plaignent que des rodéos en vélo ont lieu au boulodrome chaque week-end et que cela fait des dégâts sur le terrain. Le problème va être étudié .

4) RIFSEEP

Mme Hélène Lafargue fait part aux conseillers des simulations financières du nouveau régime indemnitaire qui va être mis en place dès le 1^{er} janvier 2018.

Séance levée à 20h15